

DIAGNOSTIC

DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
DANS LE SPECTACLE VIVANT
ET L'AUDIOVISUEL
EN RHÔNE-ALPES



Décembre
2015



DIAGNOSTIC DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION dans le spectacle vivant et l'audiovisuel en Rhône-Alpes

Sommaire

L'activité du spectacle	Page 3
Focus Spectacle Vivant	Page 4
Les actifs du spectacle	Page 5
La formation dans le spectacle	Page 7

Ce document de synthèse est issu du travail annuel de collecte et d'analyse réalisé dans le cadre du Contrat d'Objectifs Emploi Formation Rhône-Alpes du spectacle vivant et du cinéma, de l'exploitation cinématographique et de la distribution de films (2012-2015), prorogé jusqu'en 2017.

Le COEF est une démarche contractuelle entre la Région Rhône-Alpes, l'Etat et les partenaires sociaux autour de trois grands objectifs : l'observation, l'orientation et la documentation ; la sécurisation des parcours professionnels et l'amélioration de l'emploi ; la structuration de l'offre de formation.

Parmi les dispositions du COEF Rhône-Alpes figure la création d'un dispositif d'observation de l'emploi et de la formation dans le spectacle vivant et enregistré en région, porté par La Nacre. Le champ retenu couvre les secteurs du spectacle vivant, de l'audiovisuel, dans leurs activités de création, de diffusion, de formation et d'enseignement artistique¹.

Ces données statistiques sont destinées aux :

- > partenaires sociaux, à l'Etat, à la Région et aux collectivités territoriales
- > structures d'orientation et d'accompagnement
- > acteurs du secteur se sentant concernés par ces données

Elles présentent l'organisation du secteur (les employeurs, les salariés, la formation).

¹ Les codes NAF du « spectacle vivant » (9001Z – Arts du spectacle vivant, 9002Z – Activités de soutien au spectacle vivant, 9004Z – Gestion de salles de spectacles) et du « spectacle enregistré » (5911A – Production de films et de programmes pour la télévision, 5911B – Production de films institutionnels et publicitaires, 5911C – Production de films pour le cinéma, 5912Z - Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision, 5913A - Distribution de films cinématographiques, 5913B - Édition et distribution vidéo, 5914Z - Projection de films cinématographiques, 5920Z - Enregistrement sonore et édition musicale, 6010Z - Édition et diffusion de programmes radio, 6020A - Édition de chaînes généralistes, 6020B - Édition de chaînes thématiques) et les codes ROME Pôle emploi « artistes du spectacle » (L11, L12), « techniciens du spectacle » (L13, L15) ont constitué la base des nomenclatures utilisées.

GLOSSAIRE ET DEFINITIONS

1/ AFDAS

Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, des auteurs, des médias, de la communication et des loisirs.

2/ AUDIENS

Groupe de protection sociale de l'audiovisuel, de la communication, de la presse et du spectacle. La caisse retraite AUDIENS enregistre les salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle. Ils sont enregistrés à l'adresse du siège social de l'entreprise. Ces salariés peuvent être soit permanents, soit intermittents (CDD d'usage). Les intermittents occasionnels sont comptabilisés (acteurs de complément par exemple) en tant qu'intermittents alors qu'ils ne sont pas bénéficiaires des annexes 8 et 10.

3/ DADS

Déclarations Annuelles des Données Sociales. Le fichier DADS de l'INSEE répertorie les établissements qui ont employé au moins un salarié au cours de l'année. Sont exclus du champ des DADS, les agents de l'Etat, les salariés des services domestiques et des activités extraterritoriales, ainsi que les entreprises sans salariés.

4/ Pôle emploi service CNCS

Ex-Groupement des Assédic de la Région Parisienne Centre National Cinéma Spectacle (regroupe le Guso et le Centre de recouvrement).

> Centre de recouvrement : les employeurs du secteur privé ou public du spectacle (spectacle enregistré ou entreprises dont l'objet ou l'activité principale est le spectacle), qui emploient à durée déterminée, des intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion TV, radio ou du spectacle sont tenus de s'affilier et de verser les contributions d'assurance chômage au Centre de Recouvrement (Pôle emploi service CNCS) d'Annecy. Le Centre de recouvrement (Pôle emploi service CNCS) recouvre également les contributions des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle mais qui ont conclu un contrat de travail à durée déterminée avec un artiste pour une prestation de spectacle enregistré.

> Guso : le Guso (Pôle emploi service CNCS) est réservé aux groupements d'artistes et aux organisateurs de spectacle dont l'activité principale n'est pas le spectacle qui emploient sous contrat de travail à durée déterminée des artistes ou des techniciens du spectacle qui concourent au spectacle vivant.

5/ Pôle emploi

Sont comptabilisés tous les demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi (catégorie A, B, C ou D) qu'ils soient indemnisés ou non par un régime. Les intermittents indemnisés (annexe 8 et 10) sont comptabilisés parmi ces demandeurs d'emploi. Rappelons que la catégorisation dans un code ROME se fait sur déclaration du demandeur d'emploi.

6/ Code NAF

Un des codes Insee : Nomenclature des Activités Françaises. Il permet la codification de l'APE, c'est-à-dire de l'activité principale exercée dans l'entreprise ou l'association. Il a évolué en 2008.

7/ Intermittence du spectacle

> Intermittent du spectacle : un artiste, ouvrier ou technicien qui est salarié par intermittence (alternance de périodes d'emploi (CDD d'usage) et de chômage) pour des entreprises du spectacle (cinéma, télévision, théâtre ou autre spectacle vivant). Par leur travail, ces salariés s'ouvrent des droits sociaux spécifiques, notamment à l'assurance chômage, suivant des critères de nombres d'heures travaillées et de métiers exercés (annexes 8 et 10). > CDD d'usage : appelé aussi contrat d'usage, il est conclu, par écrit, pour des emplois par nature temporaire (L 122-1-1 du code du travail). Il peut être signé par des entreprises qui relèvent d'un des 20 secteurs d'activité cités par le code du travail, comme le spectacle, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique ou l'action culturelle. Le secteur d'activité doit correspondre à l'activité principale de l'entreprise (code NAF). L'employeur doit s'assurer que l'emploi en question est un emploi pour lequel il est «d'usage constant de ne pas recourir au contrat à durée indéterminée». Ce CDD peut être reconduit sans limitation et ne comporte pas nécessairement de terme précis.

> Annexes 8 et 10 : les annexes 8 et 10 de la convention de l'assurance chômage établissent les règles concernant les indemnités de chômage pour les intermittents du spectacle. L'annexe 8 concerne les ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle vivant. L'annexe 10 concerne les artistes du spectacle : comédiens, musiciens, danseurs...

8/ Branche professionnelle du spectacle vivant

Périmètre des conventions collectives nationales (CCN) : CCN des entreprises artistiques et culturelles, CCN des entreprises du secteur privé du spectacle vivant et CCN des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement.

9/ Hors branche professionnelle du spectacle vivant

Périmètre du Guso (voir Pôle emploi service CNCS).

10/ Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant

Il a pour mission d'étudier la situation de l'emploi et son évolution. A ce titre, il produit annuellement un tableau de bord national statistique, déclinable au niveau régional, à partir des données fournies par Audiens, Pôle emploi et l'Afdas. L'Observatoire des métiers est piloté par la CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi et formation du spectacle vivant) et géré par l'Afdas.

11/ Secteur du spectacle vivant

Périmètre des trois CCN et entreprises dont l'activité principale est le spectacle vivant (voir Code NAF).

12/ Secteur du spectacle

Secteur du spectacle vivant et enregistré (cinéma et audiovisuel).



UNE REGION CULTURELLEMENT DYNAMIQUE

mais où le spectacle reste fragile

Un nombre important d'employeurs ...

Le secteur du spectacle vivant et enregistré en région Rhône-Alpes s'avère être un secteur dynamique, foisonnant et divers. Le nombre total d'établissements ayant eu un salarié au cours de l'année (3 259) est conséquent.

Selon les sources, Rhône-Alpes représenterait entre 8 et 10 % de l'ensemble des employeurs du spectacle en France.

Par ailleurs, 8 780 employeurs, n'ayant pas pour activité principale le spectacle vivant, ont employé au moins une fois en 2014 un artiste ou un technicien du spectacle, ce qui place notre région en deuxième position derrière la région Ile-de-France.

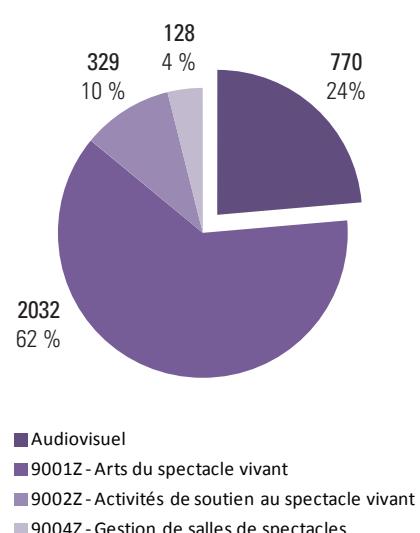
... en constante progression

Depuis 2004, le nombre d'établissements employeurs enregistrés par l'INSEE a augmenté de 18,9 %.

Une prédominance des employeurs du spectacle vivant...

Le spectacle vivant domine largement quelle que soit la source statistique. La part du secteur audiovisuel, en 2013, est de 24 %.

Répartition des employeurs par secteur d'activités (INSEE-DADS)



Deux activités semblent plus en difficulté depuis 2008 :

- la projection de films cinématographiques (5914 Z) : - 12,0 % depuis 2008
- la gestion de salles de spectacles (9004 Z) : - 20,5 % depuis 2008

L'activité la plus florissante depuis 2008 est celle de la production de films et de programmes pour la télévision : + 54,5 %

3 259

établissements employeurs du spectacle

(INSEE-DADS)

Cette donnée correspond à l'année 2013.

En 2012, l'INSEE comptabilisait 3 242 établissements, soit une légère hausse de 0,5 % après une baisse l'année précédente.

 **11 247**

employeurs d'intermittents

(Centre de recouvrement et Guso / Pôle emploi service CNCS)

Ce chiffre dédoublonné regroupe les employeurs du spectacle ayant engagé des intermittents (2 484 selon le Centre de recouvrement) et les employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (8 780 selon le Guso / Pôle emploi service CNCS).

+ 19,5 %

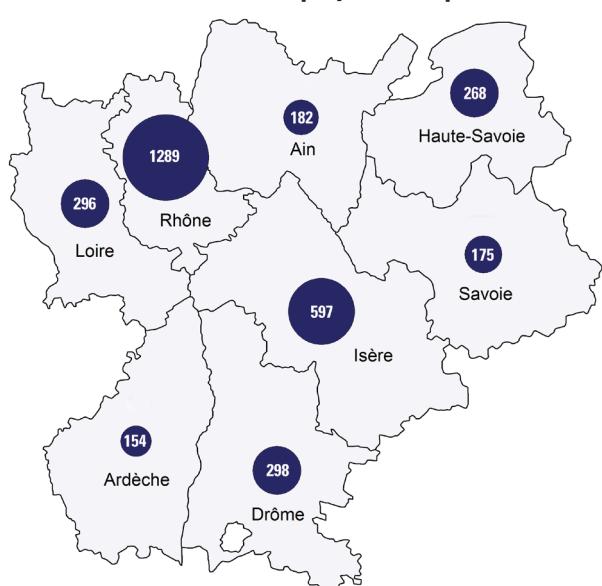
établissements employeurs en Rhône-Alpes depuis 2004,

soit dans chaque département : (INSEE-DADS)

Ain	↗ 35,8 %	Isère	↗ 11,0 %
Rhône	↗ 34,7 %	Haute-Savoie	↗ 8,1 %
Drôme	↗ 15,1 %	Ardèche	↗ 4,0 %
Loire	↗ 13,8 %	Savoie	↘ - 4,0 %

... concentrés sur le Rhône et l'Isère du fait de la présence des agglomérations de Lyon et Grenoble.

Répartition départementale des établissements employeurs du spectacle

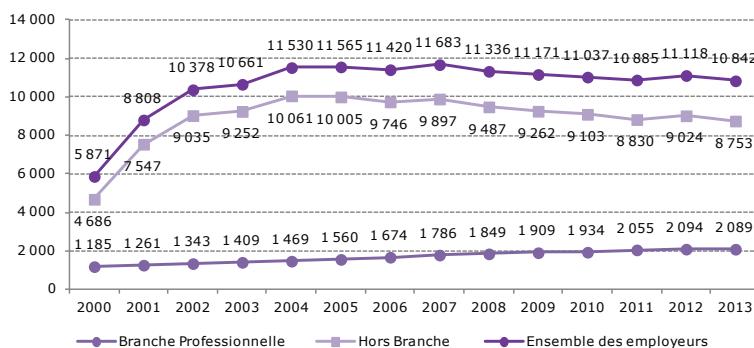


Focus spectacle vivant

Source : Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant / Audiens 2013

Du côté des employeurs

Evolution du nombre d'employeurs du spectacle vivant en Rhône-Alpes entre 2000 et 2013 selon les branches



Pour la 3^{ème} année consécutive, les données Audiens et Pôle Emploi service CNCS ont pu être consolidées et dédoublonnées pour le spectacle vivant grâce au travail collectif entre la CPNEF-SV et les observatoires régionaux. Elles montrent une progression constante du nombre d'employeurs de la branche (+ 76 % depuis 2000) et forte dans le hors branche (près de 100 %) bien qu'en recul depuis le milieu des années 2000 (- 15 %). Toutefois, pour la première fois depuis 2000, on assiste à une légère baisse concomitante dans la branche et le hors branche (-2,5 %).

Du côté des salariés

Evolution du nombre de salariés du spectacle vivant entre 2000 et 2013, selon la branche.

Type de branche	Evolution 2000-2012
Branche professionnelle	+ 55 %
Hors branche	+ 196 %
Ensemble des employeurs	+ 70 %

Comme du côté des employeurs, la progression du nombre de salariés a été forte (70 %), mais surtout dans le hors branche (196 %). Mais de la même façon, pour la première fois depuis 2000, on assiste à une très légère baisse tant dans la branche que dans le hors branche (-0,7 %).

Part des allocataires des annexes 8 et 10 en 2013 dans le spectacle vivant.

Arts du spectacle vivant	Activités de soutien au spectacle vivant	Gestion des salles de spectacle	Branche professionnelle *	Hors Branche	Ensembles des employeurs
61 %	72 %	67 %	60 %	61 %	58 %

(*) Total dédoublonné

(*) 9001Z – Arts du spectacle vivant : production de spectacles, ensembles et compagnies, artistes indépendants, organisation de tournées et diffusion de spectacles, incluant la responsabilité artistique.

En 2013, près de 60 % des salariés sont allocataires des annexes 8 et 10. C'est toutefois dans la branche «Arts du spectacle vivant» qu'ils sont le moins nombreux et en particulier chez les artistes.



10 842

employeurs du spectacle vivant en 2013 dont 27% dans le Rhône.

85 %

des employeurs de la branche professionnelle relèvent du code NAF 9001Z*.

53 %

des employeurs de la branche professionnelle n'ont aucun salarié permanent et n'emploient que des salariés intermittents du spectacle (en CDD d'usage).

11 %

de taux de turnover dans la branche professionnelle.

0,7 %

ont plus de 50 salariés en CDD/CDI.

6,8 %

ont plus de 50 salariés en CDDU (CDD d'usage).

+ 55 %

de salariés dans la branche professionnelle du spectacle vivant sur 13 ans.

2 073

ETP en CDD/CDI dans la branche (hors CCDU).

58 %

des salariés du spectacle vivant sont indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.



UN IMPORTANT SECTEUR D'EMPLOI mais de nombreuses situations précaires

Un nombre élevé de salariés en CDD d'usage...

Au cours de l'année 2014, 18 669 salariés du spectacle en CDD d'usage ont cotisé au Centre de recouvrement (voir glossaire Pôle emploi service CNCS).

Ce chiffre montre une augmentation de 9,2 % entre 2013 et 2014.



18 669

salariés du spectacle en CDD d'usage

(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

+ 9,2 %

entre 2013 et 2014

(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

271 680

déclarations en 2014

(Centre de recouvrement / Pôle emploi service CNCS)

En 2014, ces salariés ont fait l'objet de 271 680 déclarations par les employeurs. Après une baisse de 4 % entre 2011 et 2013, le nombre de déclarations est reparti à la hausse, de 1,5 % entre 2013 et 2014.

... dont seule une partie ouvre des droits aux annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

En 2014, 6 547 intermittents remplissent les conditions d'un droit annexe 8 ou 10. Ce chiffre est en constante augmentation depuis plusieurs années (+ 34 % depuis 2009), même si elle reste plus modérée cette année (+ 1,7 % entre 2013 et 2014).

Les artistes représentent 57 % de ces intermittents, les techniciens 43 %.



6 547

bénéficiaires des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage.

(Dirccete)

+ 34 %

depuis 2009

Les intermittents se répartissent en :

- artistes : 57 %

- techniciens : 43 %

Des permanents en progression, mais moins nombreux que les salariés en CDD d'usage.

Selon Audiens, le nombre de permanents avait augmenté de près de 59 % entre 2005 et 2012, et cette année ce chiffre augmente encore de 5 %.

Malgré cette forte croissance, leur nombre est encore bien inférieur à celui des salariés en CDD d'usage puisqu'ils ne sont que 8 171.



8 171

permanents

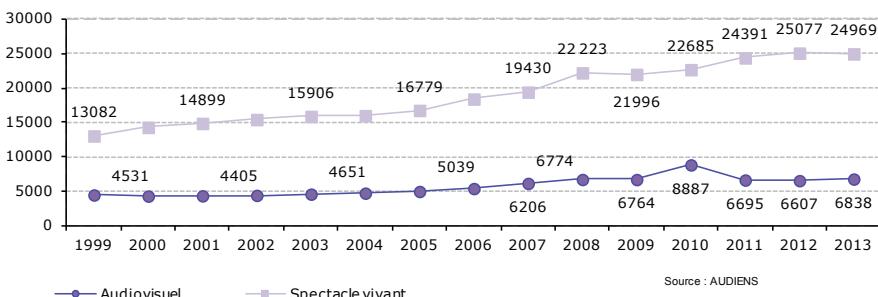
(Audiens)

+ 5 %

entre 2012 et 2013

Les salariés du spectacle vivant largement majoritaires par rapport à ceux de l'audiovisuel.

Evolution du nombre de salariés d'entreprises dont le siège est en Rhône-Alpes par secteur d'activité entre 1999 et 2013



Selon Audiens, près des $\frac{4}{5}$ des salariés du spectacle relèvent du spectacle vivant.

Malgré quelques à-coups périodiques, et en dépit de la crise économique, sociale et financière, le nombre de salariés ayant travaillé au moins une journée dans le spectacle poursuit sa hausse.

En 2013, le nombre de salariés du spectacle vivant enregistré dépasse les 30 000, dont 25 000 ont travaillé dans le spectacle vivant.

+ 57 %

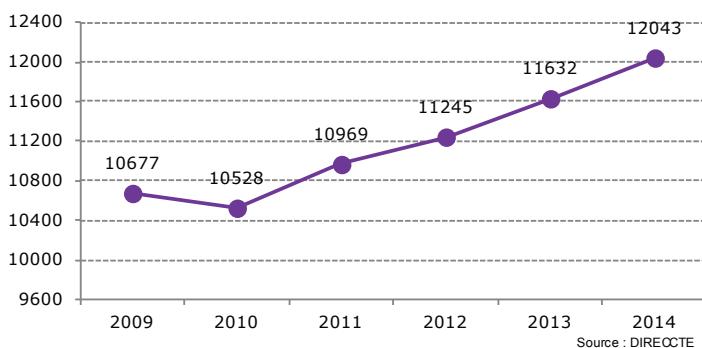
pour le spectacle vivant

+ 47 %

pour l'audiovisuel entre 2003 et 2013
(Audiens)

Des inscrits à Pôle emploi dont une large part est en situation précaire.

Evolution du nombre d'inscrits à Pôle emploi en Rhône-Alpes dans le spectacle entre 2009 et 2014



Le nombre d'inscrits à Pôle Emploi enregistre un légère hausse entre 2013 et 2014 (+ 3,5 %).

La région compte 12 043 inscrits demandeurs d'emploi dans le spectacle fin 2014 (environ 5 500 ne relevant pas des annexes 8 et 10).

54 % de ces demandeurs d'emploi sont inscrits au régime des intermittents, 34 % ne sont pas indemnisés et 11 % sont inscrits au régime général.

55 % sont des artistes :

27 % des inscrits sont des artistes musique et chant, 15 % des artistes dramatiques et 6 % des artistes de la danse.

45 % sont des techniciens :

8 % interviennent dans la production et l'administration du spectacle, 8 % dans la prise de son et la sonorisation, 6 % dans l'éclairage.

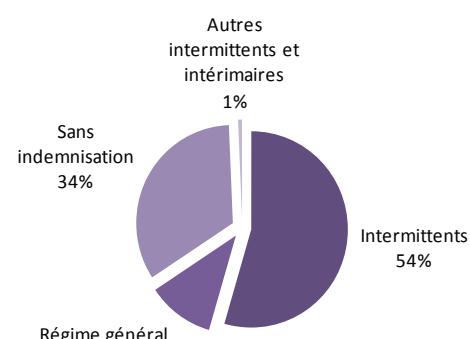


12 043

inscrits à Pôle emploi
(Dirrecce)

+ 12,8 %

entre 2009 et 2014
(Dirrecte)



Source : DIRECCTE



UNE REGION RICHE EN INSTITUTIONS

de formation et en nombre d'étudiants

Un nombre important d'étudiants dans les filières en lien avec les métiers du spectacle.

A la rentrée 2012, environ 1 700 étudiants sont en formation initiale dans des filières universitaires en lien direct avec les métiers du spectacle (36 diplômes). Les deux plus développées sont « arts du spectacle » et « musique », avec respectivement 41 % et 37 % des effectifs. On compte 79 % des étudiants en licence et 21 % en master.

A côté des universités, les formations liées au spectacle de niveau BTS et assimilées regroupent 419 étudiants.

De nombreuses institutions d'enseignement supérieur spécialisé en région.

La région Rhône-Alpes est riche d'un conservatoire national (CNSMD de Lyon), d'une école nationale des métiers du théâtre (ENSATT), d'un CEFEDEM, d'un CFMI, de l'Ecole de la Comédie de Saint-Étienne (école formant au métier d'acteur), et des Ecoles de la Poudrière et Emile Cohl (cinéma d'animation).

710 étudiants sont engagés dans les filières proposées par les établissements supérieurs d'enseignement artistique en 2011-2012. Près de 250 étudiants sont sortis diplômés cette année-là.

Un enseignement artistique pré-professionnel bien représenté.

La région Rhône-Alpes est riche de 11 conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

En 2012, l'enseignement spécialisé initial comptait plus de 808 élèves dans ses cycles préprofessionnels ou CEPI préparés par les conservatoires à rayonnement départemental ou régional.



1 718

étudiants universitaires dans les métiers du spectacle

(PRAO/Rectorats)



710

étudiants dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique

(PRAO/Rectorats)



808

élèves en cycle préprofessionnel ou CEPI dans les conservatoires à rayonnement départemental ou régional

(Région Rhône-Alpes)

Une offre de formation continue étendue.

En formation continue, 25 organismes proposent des formations artistiques, techniques ou administratives répertoriées par la CPNEF-SV¹, dont 20 offrent des formations, de niveaux I à V, inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

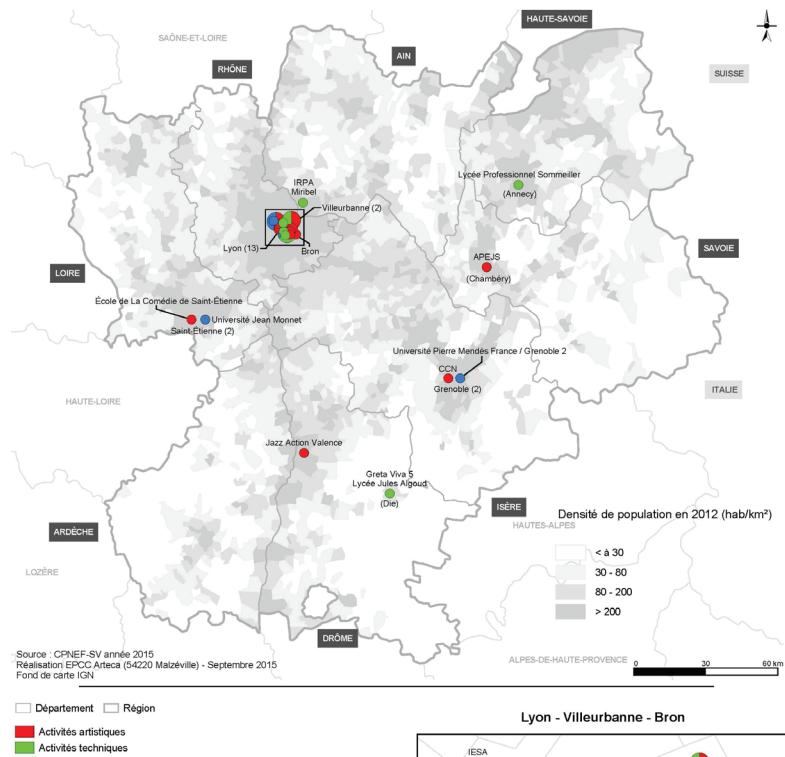
Une stabilisation de la formation des actifs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

L'AFDAS comptabilise en Rhône-Alpes 4 815 personnes ayant suivi une formation en 2014 (+ 1,1 % par rapport à 2013).

> Cette année encore les salariés permanents sont les plus nombreux à avoir suivi une formation puisque 66 % des stagiaires sont des permanents du spectacle et 34 % sont des intermittents.

> Parmi ces stagiaires, 36 % ont entre 30 et 39 ans et 56 % sont des hommes

Concernant les stagiaires permanents, 52 % sont inscrits dans la catégorie socioprofessionnelle «ouvriers-employés-agents de maîtrise» et 47 % dans celle des «cadres-journalistes».



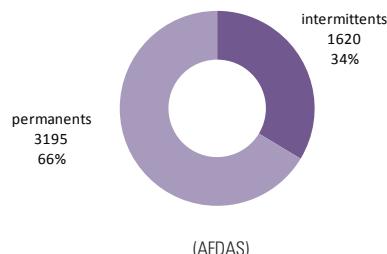
La voie royale d'accès à la formation continue reste le plan de formation.

En 2014, 71 % des dispositifs de financements utilisés par les stagiaires sont des plans de formation. 23 % des stagiaires ont bénéficié d'un DIF (Droit Individuel à la Formation), dont les 2/3 sont intermittents.

49 personnes ont opté pour un contrat de professionnalisation, 145 pour une période de professionnalisation et 54 pour un congé individuel de formation, dispositifs en faible évolution (+ 7 %).

La validation des acquis de l'expérience (VAE), le bilan de compétences et le tutorat demeurent rarement utilisés

Répartition des stagiaires selon leur régime



71 %
en plan de formation
(AFDAS)

¹ Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant. Elle regroupe la quasi-totalité des syndicats d'employeurs et de salariés. Elle agit en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le spectacle vivant et assure le pilotage de l'Observatoire Prospectif des Métiers, des Qualifications et des Compétences, en lien avec l'Afdas.

\\ \Sous le suivi de membres du comité technique du COEF Rhône-Alpes \\



* Signature arrondie : le nom de la Région sera fixé par décret
AUVERGNE – RhôneAlpes



Pour plus d'informations :

Léo Anselme, l.anselme@la-nacre.org

Chargé de mission politiques publiques et emploi

Document téléchargeable sur : www.la-nacre.org

\La Nacre
33 cours de la Liberté
69003 Lyon
Tél : 04.26.20.55.55
contact@la-nacre.org
www.la-nacre.org